

# INFO-GAIHST

Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail  
de la province de Québec inc.



**Action du 7 février 2017**  
**Campagne « Engagez-vous pour le communautaire! »**

Hiver 2017

# Sommaire

|                                                                                                                                                                                                                   |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
|  Mot de la directrice                                                                                                             | p. 3     |
|  Actualité<br>« Gerry Sklavounos: héritage d'une culture sexiste »                                                                | p. 4 à 6 |
|  Célébration du temps des Fêtes                                                                                                   | p. 7     |
|  Encan silencieux 2016                                                                                                            | p. 8     |
|  Article<br>« Au final, l'intention de qui compte?<br>La contribution féministe à définir le consentement »<br>Partie III sur III | p. 9-10  |
|  Campagne « Engagez-vous pour le communautaire »                                                                                | p. 11    |
|  Cafés-rencontres                                                                                                               | p. 11    |
|  Résumé de décision: le harcèlement sexuel                                                                                      | p. 12-13 |
|  Babillard                                                                                                                      | p. 14-15 |

# Le mot de la directrice

Chers membres et amis du Groupe d'aide,

À toute notre clientèle, j'espère que vous avez profité de la période plus tranquille au niveau des tribunaux pour retrouver votre famille et vos amis et prendre soin de vous. L'équipe du Groupe d'aide vous souhaite une très belle année 2017 et ensemble, nous allons obtenir beaucoup de belles victoires!

Vous avez sûrement été aussi affectés que moi par l'actualité de ces derniers mois. Il est difficile de constater qu'en 2017, la population ne connaît pas la différence entre le harcèlement sexuel et l'agression sexuelle. Lorsqu'une femme dénonce, elle donne la chance à toutes les femmes de dénoncer. Continuez à dénoncer, nous vous croyons.

Dans le département de l'éducation, nous avons constaté une hausse des demandes de session, que ce soit pour de la formation ou pour de la sensibilisation et nous avons été invités à participer à des émissions télévisées et radiophoniques. En plus du quotidien, tel qu'une présence dans différentes manifestations comme celle organisée dans le cadre de la campagne « Engagez-vous pour le communautaire ». Nous sommes heureuses d'avoir pu répondre à chaque demande et nous nous engageons à faire de plus en plus de sensibilisation sur la problématique.

Notre célébration du temps des Fêtes a été un très grand succès. Avec les deux activités de financement, nous avons récolté plus de 10,000 \$. Grâce à votre générosité, nous avons recueilli assez de nourriture pour aider notre clientèle pendant un mois, en plus des autres surprises qui s'y retrouvaient, tels que des cartes cadeaux et de l'argent comptant leur permettant de s'offrir des produits frais.

Aussi, nous constatons de plus en plus votre participation à nos activités de cafés-rencontres. Vous prenez votre place et cela nous satisfait énormément. C'est toujours un plaisir pour moi d'avoir l'occasion de vous rencontrer et d'échanger avec vous sur les thèmes des cafés-rencontres. L'équipe du département de relation d'aide, ainsi que nos nombreuses stagiaires en criminologie et en droit travaillent très fort pour combler vos demandes. Nous comptons sur votre collaboration pour le succès de ces activités.

De plus, je voudrais porter votre attention sur un article en particulier que vous trouverez à la page 4. Cet article nous a été envoyé par notre stagiaire Audrey Chiasson du département des plaintes que vous avez probablement rencontrée au café-rencontre. C'est un article qu'une de ses amies a écrit et Audrey a pensé à nous.

Soyez attentifs à toute chose en lien avec le harcèlement et sentez-vous bien à l'aise de nous les transmettre à [info@gaihst.qc.ca](mailto:info@gaihst.qc.ca).

À mettre à votre agenda, au mois de juin prochain, ce sera notre assemblée générale annuelle suivi de notre Quino au mois de juillet. Les deux activités sont d'une grande importance pour différentes raisons et j'attends de vous y voir en grand nombre.

Enfin, vous savez qu'il est important pour moi de vous rappeler que je suis toujours disponible et que si vous avez des questions ou des préoccupations, la porte de mon bureau est toujours ouverte pour chacune et chacun d'entre vous.

*Yvonne Séguin*

## « Gerry Sklavounos: héritage d'une culture sexiste »



Par Frédérique St-Jean

Graduée de la Faculté de droit de McGill

Publication: 10/02/2017 11:50 EST | Mis à jour: 10/02/2017 12:44 EST

Être féministe en 1920, c'est réclamer le droit de vote pour les femmes. En 1950, c'est se battre pour demeurer au travail, pour obtenir les mêmes droits et les mêmes opportunités que les hommes. En 1970, c'est réclamer le droit à l'avortement, l'ouverture de garderies, des congés de maternité payés, l'équité salariale. En 2017, on ne sait plus trop. Plusieurs pensent que nous avons atteint l'égalité entre les hommes et les femmes. Que le féminisme, c'est dépassé.

Grâce à ses excuses artificielles, Sklavounos nous a offert hier une autre illustration flagrante des raisons pour lesquelles être féministe ne pourrait qu'être plus actuel. Une société dans laquelle un député accusé par plusieurs de ses collègues d'inconvenances sexuelles peut sérieusement soutenir qu'il a pu, bien malgré lui, offenser par sa personnalité « volubile » ou son jeu de « petit charmeur » afin de réintégrer l'Assemblée nationale ne peut être une société égalitaire.

### Une lutte inachevée

En 2017, on ne sait plus trop contre quoi lutter, parce que les inégalités qui persistent sont insidieuses, sournoises; elles sont informelles, subtiles, presque imperceptibles. Elles sont si bien camouflées dans nos habitudes qu'elles ne nous paraissent même pas problématiques. Elles prennent la forme du commentaire lancé par-ci, de la petite main qui passe par-là, de la coupe budgétaire adoptée comme ci, ou d'un jugement rendu comme ça. Individuellement, chacune de ces microagressions semble anodine, inoffensive. Or, combinées, elles ont l'effet d'un frein qui retient notre société en arrière.

Ces inégalités, elles sont enracinées dans des comportements qui nous sont enseignés dès l'enfance. Les justifications de Sklavounos ne pourraient mieux représenter la dynamique sexiste qui continue de sous-tendre les relations entre les hommes et les femmes. Un compliment déplacé : tentative d'être charmeur. Des blagues à caractère sexuel sexistes : une tentative de détendre l'atmosphère. Conclusion qui en découle : les filles qui s'en plaignent ont tendance à exagérer.

### Une question d'éducation

Notre société apprend très tôt au jeune garçon que l'homme doit être fort. Il doit être courageux, agile, actif. Il rêve de chevaliers et de conquêtes. Et je dis bien notre société, parce que même si tes parents font un effort conscient pour combattre ces leçons, tes camarades de classe se chargeront du rattrapage. Dès la préadolescence, le jeune garçon apprend à trouver le corps de la femme sexy, à objectiver ses fesses, ses seins. Il est constamment exposé à ce discours : dans les vestiaires de hockey, dans les jokes des mononcles, dans les soupers de famille, dans les films et dans les chansons. Les besoins sexuels du garçon sont normalisés. Nul parent ne sera surpris de trouver son préado en train de googler des films pornos. Parce qu'on nous apprend que les garçons ont un plus grand appétit sexuel que les femmes, une question d'hormones nous dit-on.

La jeune fille, quant à elle, apprend à apprécier les comédies romantiques, à espérer son prince charmant, à l'attendre. Elle apprend que jouer dans les bois, courir vite, ou être plus forte qu'un garçon la rend moins désirable. Qu'avoir les jambes couvertes de bleus parce qu'elle a passé l'après-midi à jouer à la patinoire n'est pas esthétique. Le désir sexuel ? Chez une petite fille ? Inexistant, pas vrai ? Une jeune fille n'apprend pas que c'est normal, que c'est permis, de se masturber. Elle n'apprend pas à désirer le corps d'un homme. Du moins, pas de la même façon. Elle peut rêver du beau Justin Bieber, d'amour, mais du corps d'un homme, le désirer, de manière sexuelle, jamais.

On arrive donc à l'âge de l'adolescence. Forts de ces expériences, les garçons et les filles interagissent. Ils vivent leurs premières relations sexuelles. Le garçon doit perdre sa virginité au plus vite. La fille doit attendre l'arrivée du « bon gars ». Le garçon doit cumuler les conquêtes. La fille doit se montrer difficile à avoir. Le garçon doit faire les premiers pas, convaincre la fille de lui offrir sa pureté jalousement conservée. Arrive l'âge adulte. Le garçon paie le restaurant, il paie les verres au bar. Une main qui effleure une paire de fesses au passage. Oups. Une tentative d'embrasser la fille à qui on a payé un verre. Justifiée. Une fille qui a l'audace d'embrasser un gars, mais de ne pas vouloir rentrer avec lui. Une agace.

Au lit maintenant, comment tout ça se traduit? Le garçon est à l'aise avec sa sexualité. Il assume ses désirs. Il a toujours été habitué à se battre pour obtenir ce qu'il veut, à conquérir. Il doit faire le nécessaire pour assouvir ses besoins sexuels. Une question d'hormones, vous vous souvenez? Et bien, au lit, il fera la même chose. Alors une fille qui dit non, ça veut dire : oui, s'il travaille assez fort. La fille ne sait juste pas qu'elle en a vraiment envie, pas vrai? Avec un petit peu plus de persuasion, la fille va changer d'idée. Et la fille, dans bien des cas, va effectivement finir par jouer le jeu. Est-ce qu'elle en avait envie? Probablement pas. Est-ce que son non initial voulait dire non? Tout à fait. Est-ce qu'elle va se rappeler de cet incident comme une agression sexuelle? Surement pas. Elle assume, bien souvent, que finalement, elle a joué le jeu. Est-ce que cette situation est problématique? Absolument.

### Culture du viol

Nous avons là les conditions parfaites pour permettre à la culture du viol de perdurer, de fleurir même. Un soir, où un garçon ira un peu plus loin, où il sera un peu plus brusque, un peu plus saoul; ce soir-là, la fille ne l'oubliera jamais. Est-ce que cet incident sera considéré comme une agression sexuelle par nos tribunaux? Peut-être pas. Pourtant, en tant que société, pouvons-nous nous mettre d'accord pour affirmer que de telles situations méritent notre désapprobation?

Les tribunaux de droit criminel obéissent à des règles particulières de preuve qui mène parfois à des résultats décalés de la vérité. Ces règles ont été établies dans l'objectif de s'assurer qu'aucun innocent ne soit condamné à l'emprisonnement. D'où la provenance de la présomption d'innocence et du fardeau de preuve hors de tout doute raisonnable. D'où la provenance des strictes règles qui permettent d'exclure du procès les éléments de preuve et les témoignages qui ne présentent pas des garanties de fiabilité suffisantes aux yeux des juristes. D'où la création du critère de la mens rea qui permet d'assurer que nul ne sera condamné s'il n'avait pas personnellement et subjectivement l'intention de commettre le crime dont il est accusé. L'objectif des Tribunaux est de déterminer si, sur la base de la preuve, à une date bien précise, à une heure bien précise, l'accusé a commis un geste bien précis qui mérite une condamnation criminelle. Le système juridique n'a pas le monopole de la vérité, et n'a pas la prétention de l'avoir, parce qu'il n'a jamais eu pour objectif de faire l'éclairage sur tous les faits.

« **Est-ce cela signifie qu'automatiquement Gerry doit être condamné comme un agresseur sexuel? Pas du tout.**

Est-ce qu'Alice Paquet a menti? Je ne le crois pas. Une fille n'a rien à gagner à porter plainte. Au contraire, elle a tout à perdre à voir son passé et sa vie personnelle scrutés dans les moindres détails, à être intimidée sur les réseaux sociaux, à être connue comme une victime d'agression sexuelle. Est-ce cela signifie qu'automatiquement Gerry doit être condamné comme un agresseur sexuel? Pas du tout. Le fait de croire la victime et le fait de juger que l'accusé a commis un acte criminel ne sont pas en direct corrélation. Au sens juridique, le juge peut effectivement conclure qu'une agression sexuelle a eu lieu en se basant sur la perspective de la victime, au stade de l'actus reus (action), et de tout même disculpé l'accusé, en raison par exemple de la croyance sincère de l'accusé que la victime était consentante, au stade de la mens rea (intention).

Le fait est que Sklavounos a probablement commis des gestes envers Alice qui sont sexuellement déplacés, qui ont franchi cette ligne dont nous avons parlé plus haut. Dans cette dynamique, le bagage normatif qui nous a été inculqué fait qu'il est même possible qu'il ne s'en soit pas rendu compte, qu'il considère que cet incident était banal. Comme ses blagues déplacées. Ces gestes ne satisfont peut-être pas les stricts critères de la définition juridique, mais ils rencontrent certainement ceux que nous devrions nous donner comme société pour évaluer ces comportements. D'un point de vue sociétal, d'autres objectifs que la présomption d'innocence doit guider notre interprétation des faits. Nous pouvons activement décider que rendre notre société plus sécuritaire et égalitaire est une priorité, et prendre les mesures pour atteindre cet objectif. Le contexte est plus large. Contrairement au juge, nous pouvons prendre tous les faits en considération. Nous pouvons considérer la position supérieure d'un député, ses transgressions répétées, ses commentaires déplacés.

Alice s'est sentie agressée. Elle n'est pas seule. D'autres stagiaires et collègues de ce député ont été placés dans des situations inconfortables en raison des gestes déplacés de cet homme en position de pouvoir. Ça, c'est la vérité. Ces petits gestes, qu'il a posés, jour après jour, ne sont pas criminels, mais ils sont problématiques. Il est de notre devoir, en tant que société, de les condamner. Il est de notre devoir d'écouter ces femmes qui nous racontent leur expérience, de leur faire sentir qu'elles ont notre soutien. Notre tâche à nous, c'est de s'assurer que ces incidents ne se reproduisent plus, d'offrir aux femmes un environnement dans lequel elles se sentent en sécurité. Dénonçons les petits gestes. Faisons taire les petits commentaires. Remettons à sa place le boss à la main baladeuse. Imposons les conséquences qu'il est en notre pouvoir d'appliquer. Chacun de nous a le pouvoir de changer son propre comportement et de faire changer celui des gens qui nous entourent.

### Être féministe en 2017

Nous avons tous été éduqués dans la même société. Prenons conscience collectivement des valeurs implicites que nous véhiculons, celles qui perpétuent les préceptes arriérés du patriarcat. En 2017, être féministe, c'est ça. C'est lutter contre un problème sans visage, pour des enjeux sans nom. Être féministe, ça peut prendre des milliers de formes, parce qu'avant tout, le féminisme c'est se battre pour que chaque femme se sente forte, digne, autonome et capable. Être féministe, c'est actuel, et c'est à la portée de tous, hommes comme femmes, parents et enseignants, amis ou collègues.

Source: Huffington Post

[http://quebec.huffingtonpost.ca/frederique-stjean/etre-feministe-2017-gerry-sklavounos\\_b\\_14678292.html](http://quebec.huffingtonpost.ca/frederique-stjean/etre-feministe-2017-gerry-sklavounos_b_14678292.html)

## Le GAIHST dans les médias

Suite aux dénonciations entourant le député libéral Gerry Sklavounos, le Groupe d'aide a été invité sur les ondes de Radio Canada (RDI) à l'émission La période de questions avec Michel Viens et à la radio au 98.5 FM avec Isabelle Maréchal pour parler de harcèlement sexuel au travail.



# Célébration du temps des Fêtes

Le 10 décembre dernier a eu lieu la célébration du temps des Fêtes pour la clientèle du Groupe d'aide! C'est un moment privilégié pour se retrouver ensemble dans une atmosphère détendue et festive. Nous remercions chacune et chacun d'entre vous pour votre présence et pour l'aide qui nous a été apportée. Merci entre autres à nos bénévoles Martine, Monique, Jean-François, Samuel et Liam.

Voici quelques photos souvenirs de la célébration...



## Le coin des enfants!



Un grand merci à notre Mère Noël qui nous a permis de gâter les enfants avec de beaux cadeaux!

## Nous sommes fières de vous présenter les partenaires qui ont contribué au succès de l'événement:

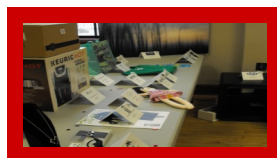
Metro Marcanio, Restaurant Roberto, Café Santropol, St-Viateur Bagel, Pikolo, TJX Canada, Robin des bois, Gastronomia Roberto, Mme Catherine Lévesque, Mme Tang, Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc Extension, et Mme Geneviève Piché! Merci pour vos contributions :)

La troupe de danse HYPE a préparé une chorégraphie spécialement pour l'occasion. Nous avons tous été impressionnés par la performance de Liam, Jayden, Jennifer et Jacob! Merci aussi à leur professeure Sarah Steben qui leur transmet cette passion.



# Encan silencieux 2016

Le traditionnel encan silencieux du *Groupe d'aide* s'est terminé le samedi 10 décembre lors de notre célébration du temps des Fêtes. Cette activité d'autofinancement est possible grâce à toutes les personnes qui misent sur les merveilleux articles que nous recevons grâce à nos généreux commanditaires. Merci pour votre soutien inestimable.



## Les commanditaires de notre encan 2016:

Anne-Marie Chagnon, A/Maze Montreal, APA inc., Aragon Couture, Atelier Espace Fabrik, Atelier M. Séguin, Atrium Le 1000, Bar à ongles Candy, Barsalou Lawson Rheault, Boutique Onze, Canus, Catherine Lévesque, Château Ramezay, Cidrerie Michel Jodoin, Club de hockey Canadien, Créations Milie, Cucoli, Domaine Kildare, Éditions Yvon Blais, Elisabeth Lehoux, Exporail, Garderie Les petits apprentis, Gold's Gym, Grilled Cheese Magazine, Homier Luminaire, Hydro-Québec, Keurig Canada, JR Photography, Julie Tremblay, La case de cousin Paul, Les YMCA du Québec, Lindt Canada, Lisa Desimini, Lunitouti, Lush, Magenta, Marc Levy, Melanie Audrey, Miss Cocotte, Molecule R, Moreau, Boisselle, Brunelle & Ass., Musée d'art contemporain de Mtl, Musée Grévin, Myst Coiffure, PS16, Petites girafes, Sarah dans la lune, Simons, SV Joaillier, System63 Montreal, Théâtre aux écuries, Théâtre Outremont, The Philo Project, Velvet Moustache, Via Rail Canada, Westjet, Zoo de Granby.

# Article « Au final, l'intention de qui compte? La contribution féministe à définir le consentement » Partie III sur III

## *Le consentement : une notion fondamentale*

Tout aussi important, Cowan et Hunter (2007: 1) soulignent: **[traduction]** « bien que toutes discussions sur le rôle du consentement dans la loi doivent inévitablement traiter de droit pénal relatif au viol, c'est tout de même loin d'être les seuls domaines dans lesquels le choix et consentement fonctionnent comme des principes juridiques et philosophiques centraux ». Dans la vie personnelle de tous les jours des femmes, le consentement joue un rôle central (Drakopoulou, 2007 : 9). Redéfinir le consentement en considérant les femmes est la meilleure contribution féministe pour la criminologie, puisque c'est une notion fondamentale dans plusieurs contextes différents qui sont étudiés, tels la prostitution, la violence domestique et le harcèlement sexuel. Par exemple, Brownmiller (1975 : 394), féministe universitaire, suggère que des activités comme la pornographie sont des outils masculins utilisés pour déshumaniser les femmes et renforcer la dominance patriarcale des hommes sur les femmes. Les stéréotypes (ex. : une jeune femme innocente dont la volonté est renversée et qui finit par l'aimer !) représentés dans la pornographie valident les fausses idées qui ont alimenté la défense de l'erreur dans les cas d'agressions sexuelles.

Prenons l'exemple supplémentaire de l'abus de la violence domestique, qui est définie par le Home Office comme **[traduction]** « tout incident ou un motif d'incidents de contrôle, un comportement coercitif ou menaçant, de violence ou d'abus entre les personnes âgées de 16 ans ou plus qui ont été des partenaires intimes ou des membres de la famille ». Auparavant, le blâme était mis sur la victime – « Comment se fait-il qu'elle ne quitte pas? », plutôt que « Pourquoi l'agresseur n'arrête-t-il pas? ». Ce point de vue patriarcal récurrent ignore les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées et impose un fardeau inutile sur elles. C'est encore une question de pouvoir : **[traduction]** « Le viol par des hommes qui ont eu des relations antérieures avec leurs victimes contient des éléments d'autorité coercitive qui militent contre la résistance défensive. Ici, l'autorité prend la force d'un *comportement attendu* » Brownmiller, 1975 : 257). Au moment de la décision de l'affaire *Morgan*, Morgan ne pouvait pas être reconnu coupable d'avoir violé sa femme (même si cela était effectivement le cas) en raison de la législation britannique. De nos jours, être dans un mariage ne signifie plus que le consentement sexuel n'est pas nécessairement simplement parce que deux individus sont mariés.

Un deuxième exemple qui est souvent utilisé en criminologie est celui de la prostitution et la capacité sincère des femmes à consentir à des activités sexuelles. Le consentement est défini par la loi sur les infractions sexuelles (2003), section 74, comme : **[traduction]** « S'il accepte par choix et a la liberté et la capacité de faire ce choix ». Lorsqu'ils considèrent la capacité de consentir, les procureurs regardent si l'individu était en mesure de faire le choix librement, et s'il n'a pas été contraint en aucune façon. Les prostituées peuvent-elles réellement consentir à une relation sexuelle lorsqu'il y a autant d'inégalité de pouvoirs ? Les dynamiques de pouvoir les laissent dans des positions vulnérables puisque le pouvoir réside dans l'argent. Même s'il ne devrait pas y avoir de généralisation, certaines prostituées ne donnent pas librement leur consentement. La réalité est que 60% des femmes deviennent impliquées dans la prostitution lorsqu'elles sont enfants, 80-90% sont des consommatrices de drogue problématiques et plusieurs d'entre elles ont des partenaires qui en consomment également et qui les poussent à continuer la prostitution. Par conséquent, il est évident que la coercition et le consentement sont des thèmes centraux qui doivent être considérés lorsqu'on se penche sur la prostitution. La différence entre un viol et une relation sexuelle consensuelle tourne autour de ces notions. C'est pour ces raisons que les efforts déployés par les féministes afin de transférer l'importance accordée à la perception subjective des hommes au consentement objectif des femmes sont à eux seuls la contribution la plus significative des féministes à la criminologie.

# (Suite) Article « Au final, l'intention de qui compte? La contribution féministe à définir le consentement » Partie III sur III

## **Conclusion**

Par tous les moyens, rappelez-vous: [*traduction*] « si vous avez l'intention d'avoir des relations sexuelles plus tard avec une femme que vous fréquentez, indépendamment de la façon dont elle se sent à ce sujet, il faut lui dire directement qu'il y a de fortes chances que vous allez la violer. Si vous ne communiquez pas vos intentions directement, elle peut l'interpréter comme un signe que vous ne prévoyez pas la violer et par inadvertance, se sentir en sécurité. » Maintenant, bien que cette affirmation pût sembler ridicule, cela est dû à la contribution féministe la plus significative à la criminologie. Les féministes ont lutté pour mettre l'emphasis sur l'importance du consentement objectif des femmes à des activités sexuelles plutôt que l'importance traditionnelle accordée à la perception subjective des hommes sur ce même consentement. Les féministes en criminologie ont surmonté les préjugés sous-jacents de leur domaine qui ont ignoré les femmes. Elles ont travaillé fort dans le but de redéfinir cette notion, s'éloignant ainsi de la controverse entourant des décisions précédentes telles que la décision de l'affaire *Morgan*. Finalement, l'importance du consentement et par conséquent, l'importance de le définir proprement est fondamentale dans plusieurs domaines d'étude en criminologie tels que l'abus, la violence domestique et la prostitution. Les féministes ont fait en sorte que la notion de « consentement » est devenue commune (Kelly et Radford, 1990 : 40), ce qui est leur plus grande contribution à la criminologie. Souvenez-vous, si vous êtes capable de comprendre lorsque quelqu'un ne veut pas du thé, à quel point est-il difficile de le comprendre lorsqu'il s'agit de relations sexuelles ? Tout simplement, « que ça soit du thé ou du sexe, le consentement est primordial ».

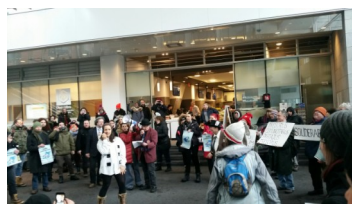
- FIN -

Texte écrit par Mélisande Masson, stagiaire en droit 2014-2015  
Traduit par Cynthia Bachaalani, stagiaire en droit 2016-2017

# Campagne « Engagez-vous pour le communautaire »

Le 7 février dernier, le Groupe d'aide a participé à l'action d'éclat à Montréal dans le cadre de la campagne « Engagez-vous pour le communautaire ». Avec plus de deux-cent personnes, nous avons occupé l'entrée de l'édifice de la Caisse de dépôt et placement du Québec pendant plus d'une heure, dans le but de passer le message suivant: « Nos vies, c'est pas un jeu! » L'action s'est déroulée sous le thème du Monopoly, car le communautaire a un besoin grandissant de financement et veut, lui aussi, passer à GO pour réclamer 475M\$!

Voici quelques photos prises lors de l'événement:



Merci aux organisatrices et aux organisateurs!

## Cafés-rencontres

Le département de relation d'aide est heureux de vous annoncer qu'à partir du mois de janvier 2017, et cela à votre demande, une troisième séance de café-rencontre vous est offerte chaque mois sous le format "discussion libre" durant laquelle vous pouvez retrouver le moment parfait pour discuter de votre vécu, de vos démarches et de vos solutions avec d'autres personnes ayant vécu des événements difficiles et similaires aux vôtres. C'est aussi un bon moment pour faire part de vos questionnements aux autres participantes et aux intervenants(e)s présent(e)s, trouver ensemble des stratégies alternatives qui peuvent vous aider dans vos démarches ou encore trouver un appui moral dans vos dossiers.

En espérant vous y voir en grand nombre!

Visitez régulièrement notre page Facebook, car les invitations y sont publiées aussi!



[www.facebook.com/GaiHst](http://www.facebook.com/GaiHst)



# Résumé de décision

**Thème abordé: Harcèlement sexuel au travail**

**Référence: M.N. et Compagnie A 2016 QCTAT 5227**

C'est sur le site de l'institut national de santé publique que nous pouvons lire que : « Le harcèlement sexuel peut être un accident du travail dans certaines circonstances et le travailleur harcelé peut être indemnisé par la Commission de la santé et sécurité au travail (CSST<sup>1</sup>) » mais la tendance des dernières années révèle que cette indemnisation peut s'avérer difficile pour plusieurs victimes en raison d'une législation mal adaptée à la réalité. Or, ce n'est pas parce que la CSST dit non, que le tribunal, lui aussi, conclura au rejet de la demande.

Penchons-nous sur cette affaire mettant en cause Marie\*, une charpentière-menuisière au passé difficile. En mars 2015, Marie conteste une décision de la CSST et demande au Tribunal administratif du travail (ci-après, «TAT») de déclarer qu'elle a bel et bien subi une lésion professionnelle le 22 septembre 2014, soit un trouble d'adaptation avec anxiété et humeur dépressive.

Les faits de l'affaire vont comme suit : La travailleuse a travaillé pour la Compagnie A à trois reprises depuis 2012, et ce, pour des périodes variant de deux à environ huit mois. C'est pendant l'été 2014, alors qu'elle travaille pour la Compagnie A, que les problèmes débutent. Monsieur Le, un employé, est inapproprié avec elle. Il tient des propos et comportements déplacés qui se produisent dans « *le shack* », devant le reste de l'équipe de soir (environ 5-6 personnes), dont le superviseur et chef d'équipe. Par exemple, M. Le répète à la travailleuse qu'elle est belle, qu'il l'aime, qu'il louange ses fesses. Souvent, il entoure Marie de ses bras, la colle contre lui, contre son gré, mais personne ne lui vient en aide. À une dizaine de reprises, M. Le accroche le collègue de la travailleuse (monsieur R.L.), un homme de petite taille, en le saisissant par la taille et en mimant une sodomie; il demande alors à la travailleuse « si elle en veut ». Elle lui demande d'arrêter.

Une fois, il enlève son chandail, se caresse les mamelons et les parties génitales en se déhanchant devant elle. Il lui offre d'en profiter, car il en a « une grosse ». Elle lui demande de cesser en le traitant de pervers, il en rit. À un autre moment, il l'empoigne par-derrière alors qu'elle est assise à une table et se colle dans son dos. Elle lui donne un coup, afin qu'il la lâche. M. Le aurait également pris une photo de ses parties génitales et l'aurait montré à ses collègues, incluant la travailleuse.

Le harcèlement aurait duré environ un mois et demi à deux mois. Pendant cette période, Marie se sent apeurée, s'isole, est triste et se dévalorise. À la maison, elle est aussi démotivée, dort mal et est sans appétit...

---

1. La CSST est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, connue sous l'acronyme de : CNESST, division santé et sécurité au travail

\* Nom fictif

## (suite) Résumé de décision

Le 22 septembre 2014, alors qu'elle est dans un petit local, elle croit entendre M. Le arriver. Elle a peur et ne rentre pas travailler le lendemain. Dans les jours qui suivent, elle va consulter un médecin qui lui diagnostique une dépression majeure et un arrêt de travail de deux semaines qui est ensuite prolongé pour un mois. Malheureusement, depuis cette suite d'incidents, Marie ne se sent plus en mesure de travailler dans le domaine de la construction.

Suite à la lecture du jugement, nous pouvons retenir les conclusions principales suivantes.

Le tribunal considère que :

- 1) La série de situations à connotation sexuelle vécue par la travailleuse constitue un événement imprévu et soudain au sens de la loi, qui déborde du cadre normal du travail.
- 2) Le fait que la travailleuse a eu un passé difficile ne change rien à la situation en disant qu'« une condition personnelle préexistante ne peut constituer un obstacle à l'admissibilité de la preuve ».
- 3) Le lien de causalité entre la lésion survenue le 22 septembre 2014 et l'événement (ou la série d'événements) est prouvé selon une preuve prépondérante, puisque différents psychiatres sont en accord sur le diagnostic posé.

C'est donc par ces motifs que le tribunal administratif du travail accueille la requête de madame Marie, infirme la décision de la CSST, déclare que la travailleuse a subi une lésion professionnelle le 22 septembre 2014 et déclare que la travailleuse a droit aux prestations prévues par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*.

En conclusion, cette affaire représente pour nous un pas de plus vers la reconnaissance que les victimes de harcèlement sexuel méritent. En effet, bon nombre de réclamations déposées à la CSST en lien avec du harcèlement sexuel sont rejetées. Comme dirait Winston Churchill: « le succès n'est pas final, l'échec n'est pas fatal : c'est le courage de continuer qui compte », et ce sont des décisions comme celle-ci qui nous permettent de croire qu'une amélioration du processus d'indemnisation pour les victimes de harcèlement sexuel est possible.



Texte écrit par Cynthia Bachaalani  
Stagiaire en droit 2016-2017, Université de Montréal



PRÉSENTE

Février  
2017



Le mois de février, c'est le **Mois de l'histoire des Noirs**.

Cette année, La Table Ronde du Mois de l'histoire des Noirs présente un vibrant hommage à Montréal, pour le 375e anniversaire de la ville. Plusieurs événements marquants retracent la participation des Noirs au cours des 375 dernières années passées ici. Le Calendrier 2017 est donc dédié à toutes les personnes qui aiment Montréal et celles qui ont marquée la ville au cours de ces 375 années.

Retrouvez plus d'informations sur le site:

<http://moishistoiredesnoirs.com/evenements-speciaux/>

**Le thème pour 2017: « Ici pour rester, ici pour durer! »**

## Des sous-verres pour dénoncer le harcèlement sexuel dans les bars à Toronto!



« Le consentement, c'est important », peut-on lire sur l'un des sous-verres conçus par un groupe d'artistes de Toronto pour une campagne de sensibilisation dans les bars. Quelque 10 000 sous-verres seront distribués dans 15 bars de Toronto.

## (suite) Babillard

### Paniers du temps des Fêtes



Grâce à votre générosité et votre implication, l'équipe du Groupe d'aide a pu offrir non seulement un panier du temps des Fêtes cette année, mais deux! Voici une photo représentant toute la nourriture que vous avez offerte.

Nous avons fait un tirage parmi notre clientèle et avant les Fêtes, les paniers ont été remis aux personnes gagnantes. Nous sommes très reconnaissantes de votre geste et la clientèle aussi. Merci!

### Le GAIHST sera présent



Nous sommes heureuses de vous annoncer que le 18 décembre dernier, le petit Nathan Vallières a vu le jour. Bébé, Maman Sonia, Papa Jean-Pierre et Olivia, si fière d'avoir un petit frère, se portent tous bien. Félicitations à la famille!



**Action Autonomie** le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

vous invite à

### MA SANTÉ MENTALE ET MES DROITS AU TRAVAIL

Formation et lancement d'un guide



*Vaut-il mieux taire un problème de santé mentale lorsque je cherche un emploi?*  
*Si je dois prendre un congé de mon travail en raison de problèmes de santé mentale, quels sont mes droits?*  
*Pourrai-je retourner à l'emploi sans difficulté?*  
*Et les assurances?*



Si vous avez des besoins particuliers, veuillez nous en aviser lors de votre inscription.

**Mardi le 28 février, 2017**  
**De 18h30 à 21h00**  
(Accueil à 18h00)

Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme  
5350 rue Lafond, Montréal  
Salle Legros et St-Jean

Réservez votre place **avant le 23 février** en appelant  
Action Autonomie au **514-525-5060**  
lecollectif@actionautonomie.qc.ca

Pour votre information

# LE G.A.I.H.S.T.

## L'équipe 2016/2017 à votre service:

Yvonne Séguin | directrice générale  
Cindy Viau | adjointe à la directrice générale  
Laura Garnier | collaboratrice, chargée de projets

### Département de relation d'aide

Sonia Vallières, criminologue  
Yann Morin, intervenant  
Sophie Perron

### Département des plaintes

Sarah Barsalou, avocate  
Samia Belouchi, intervenante  
Cynthia Bachaalani  
Martine Miron  
Audrey Chiasson



GAIHST - 2231, rue Bélanger, Montréal (Québec) H2G 1C5

Téléphone : 514.526.0789 / Télécopieur : 514.526.8891  
Courriel : [info@gaihst.qc.ca](mailto:info@gaihst.qc.ca) / Site Web : [www.gaihst.qc.ca](http://www.gaihst.qc.ca)